



Cabinet du Président

Cabinet

Cabinet-Mission Coopération Internationale

Affaire suivie par : Clotilde Neels-Ahouansou
Poste: 84 44

2014-CP-5151

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 20 juin 2014

**POLITIQUE B07 AIDER AU DÉVELOPPEMENT ET SOUTENIR LA
DYNAMIQUE YVELINOISE DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE**

**CONVENTIONS POUR L'ORGANISATION DES ASSISES
YVELINES PARTENAIRES DU DÉVELOPPEMENT**

Code	B0701		
Secteur	Coopération		
Programme	Yvelines, partenaires du développement		
<i>Données financières</i>	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>	
Enveloppes de financement	CP DIS	CP DFS	CP DFD
Montant actualisé		392 618 €	
Montant déjà engagé		351 916 €	
Montant disponible		40 702 €	
Montant réservé pour ce rapport		15 150 €	

La présente délibération vise à finaliser le dispositif de conventions pour l'organisation de la 6^e édition « Yvelines, partenaires du développement ». Trois conventions sont proposées : participation du Département à un programme de manifestations associatives s'inscrivant dans le programme préliminaire des Assises, accueil de la manifestation des Assises, exposition proposée lors de la journée des Assises. Les subventions proposées pour ces conventions représentent 15 150€.

I. PRESENTATION DE LA 6^e EDITION DES ASSISES « YVELINES, PARTENAIRES DU DEVELOPPEMENT ».

La République du Congo est l'invitée d'honneur des Assises, dont la première édition remonte à 2009. Cette édition est l'occasion de célébrer le partenariat du Département avec le Département de la Cuvette établi en 2009. L'organisation des Assises repose essentiellement sur trois composantes :

- Une mission officielle au Congo (4 au 11 juin) qui sera conduite par le Président du Conseil général et sera l'occasion de rencontrer les autorités congolaises et faire le point sur les actions de coopération ;
- un programme de manifestations dans les Yvelines essentiellement culturelles, destinées à promouvoir le pays invité d'honneur et la solidarité internationale, qui peuvent être organisées soit directement par le Département soit à l'initiative d'acteurs yvelinois. Ce programme se déroule cette année de septembre à octobre ;
- la journée publique des « Assises » proprement dite, qui se tiendra au Collège Auguste Renoir à Chatou le 11 octobre, qui est l'occasion de réunir et d'échanger avec l'ensemble des acteurs yvelinois de la coopération internationale et les délégations invitées.

II. PARTENARIATS POUR L'ANIMATION ET L'ORGANISATION DES ASSISES.

Trois conventions sont proposées dans le cadre du programme exposé précédemment.

1- Convention avec l'association SADEMA.

Une dizaine d'associations impliquées au Congo se sont réunies en collectif et ont identifié l'association SADEMA (association yvelinoise créée en 2008 dont le siège est basée à Saint-Germain-en-Laye), comme chef de file afin de proposer au Département d'animer certaines manifestations dans le cadre du programme d'événements périphériques aux Assises ainsi que la cérémonie de clôture de la journée des Assises du 11 octobre.

Un programme d'activités se déroulant du 1^{er} septembre au 11 octobre dans plusieurs localités des Yvelines a été élaboré par le collectif. Les coûts y afférents sont les suivants :

Activités	Lieu	date	Coût prévisionnel
Journée d'échanges entre fédérations de diasporas	Saint-Germain-en-Laye	Samedi 20/09	9 000,00€
Représentation du Congo à la foire de la Saint-Matthieu (stands, animations, expositions)	Houdan	27&28/09	5 500,00€
Clôture festive des 6 ^{èmes} Assises	Chatou (Collège Auguste Renoir)	Samedi 11/10	3 500,00€
TOTAL			18 000,00€

Afin de réaliser ce programme qui représente un coût global de 18 000€, le Département versera une contribution de 15 000€ en subvention de fonctionnement à l'association SADEMA. Une convention est proposée identifiant les modalités d'organisation et de soutien du Département qui versera cette subvention en deux fois :

- 90% à la signature de la présente convention ;
- le solde sur présentation d'un rapport final d'activités.

La part restant à la charge des associations organisatrices est de 3 000€.

2- Convention avec le Collège Auguste Renoir.

La convention porte sur l'accueil par le Collège Auguste Renoir (Chatou) de la journée publique des Assises du samedi 11 octobre à titre gratuit. Elle a fait l'objet d'échanges entre le collège, la DEJS et la Mission coopération internationale.

Il s'agit d'assurer la disponibilité du site pour organiser ces Assises et d'identifier les modalités d'utilisation des locaux et des matériels la veille (pour le montage des installations) et le jour des Assises, les services mis à disposition, les dispositions relatives à la sécurité, et les dispositions à prendre en cas de dégradation de matériel.

3- Convention avec le CIRAD.

Depuis 2009, la journée des Assises « Yvelines, partenaires du développement » est l'occasion d'aborder les thématiques transversales ou d'actualité de la coopération internationale au travers d'ateliers et/ou d'expositions. L'Organisation des Nations unies a désigné l'année 2014 comme Année internationale de l'agriculture familiale afin de promouvoir et accompagner ce type d'agriculture dans les pays en développement.

Le Centre de coopération International en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), établissement public à caractère industriel et commercial, a ainsi créé une exposition de référence sur ce thème afin de la relayer auprès des acteurs français de la solidarité internationale intitulée « *Les agricultures familiales, une chance pour la planète...* » composée de 32 posters.

C'est dans ce contexte que le Département souhaite conclure une convention de partenariat avec le CIRAD qui prévoit les modalités de mise à disposition de cette exposition pour la période du 10 au 13 octobre.

Dans le cadre de l'exécution de cette convention, le Département assurera la prise en charge du transport des posters et versera une subvention de fonctionnement d'un montant de 150€ au CIRAD en tant qu'aide à la mise à disposition de l'exposition.

Par ailleurs, le Département sera amené à souscrire une police d'assurance adaptée à la valeur estimée des posters proposés et couvrant les dommages pouvant survenir durant la manifestation.

*
* *

III. PROPOSITION

Au vu des éléments présentés dans ce rapport, je vous invite à m'autoriser à signer les trois conventions annexées à la délibération suivante, et à attribuer les subventions de fonctionnement suivantes :

- 15 000€ à l'association SADEMA ;
- 150€ au CIRAD.